

# points - infos

## DE REPÈRES

n° 37, octobre 2018

BULLETIN NUMÉRIQUE ET PÉRIODIQUE DE L'IRHSES

IRHSES, 46 avenue d'Ivry, 75647 Paris cedex 13 – Tel 01 40 63 28 10 – E-mail : irhses@snes.edu – www.irhses.snes.edu

## LES PARADOXES DU SNALC

Un des faits marquants des dernières élections professionnelles dans le second degré (2014) a été la progression du SNALC. C'est vrai à la fois en pourcentage (+1,70 pt, avec 12,16 %) mais surtout en voix (gain de près de 2 000 voix, alors que le total des exprimés avait baissé). Sans pour autant retrouver ses résultats du début des années 1970, il a enrayé une logique de marginalisation en œuvre depuis les années 1990. Cette dynamique électorale, qui se double d'une dynamique d'adhésions, semble tout à fait paradoxale si l'on prend en compte son isolement à la fois dans le débat éducatif et dans le paysage syndical, qui contribuent à la succession de crises qu'il traverse depuis le début des années 2010, dont la dernière en date est la « démission » de son président, François Portzer, par la CA nationale, le 15 mai 2018.

Il faut cependant toujours se méfier des paradoxes apparents, qui conduisent à conclure hâtivement, considérant qu'une fragilité est forcément une cause d'affaiblissement.

Pour mieux appréhender la persistance dans le champ syndical de ce syndicat « corporatiste », qui se dit indépendant, il est nécessaire de procéder à un retour en arrière historique jusqu'à ces dernières années. C'est ce que nous tentons de faire dans ce numéro de PDR infos.

Hervé le Fiblec

Le contenu de ce numéro a été présenté aux stagiaires du stage national du SNES organisé les 23 et 24 mai 2018. Il concluait une série de séquences, échelonnées les années précédentes, consacrées aux autres syndicats concurrents du SNES.

## Adieu Solange, Jean-Claude, Eugenio

Depuis le mois de juin dernier, nous déplorons la disparition de trois grandes militant.es du SNES très connu.es dans notre organisation. Nous rendons donc hommage à Solange Pottier, Jean-Claude Durdux et Eugenio Bressan qui ont marqué l'histoire du SNES durant plus de 30 ans, dans les S3 de Paris, Reims, Orléans-Tours, et au plan national.



Publication du SNALC du  
11/02/2018

### SOMMAIRE

Etude sur le SNALC : p.2-13

Hommage à Solange, Jean-Claude et Eugenio : p.14-15

Le Maitron ouvert : p. 16



Représentatif, puissant, le syndicat le MOINS CHER de l'Éducation nationale

## Aux origines : le frère ennemi du SNES

Les deux syndicats ont en effet une même origine, sinon de même père et de même mère... disons qu'ils sont des frères utérins. Mais qui ont poursuivi des trajectoires très différentes, voire opposées, sur des questions de fond qui les opposent toujours : la conception du syndicalisme et la liaison avec le syndicalisme ouvrier d'une part et la conception des enseignements de second degré dans le système éducatif.

### 1- La séparation fondamentale de 1937

Cette séparation est dans une certaine mesure la conséquence indirecte du Front populaire.

En effet en 1937, une scission intervient dans le Syndicat national des professeurs de lycée et de l'enseignement secondaire féminin, plus connu sous le nom de S3, entre les partisans de l'adhésion à la CGT et ceux qui la refusent.

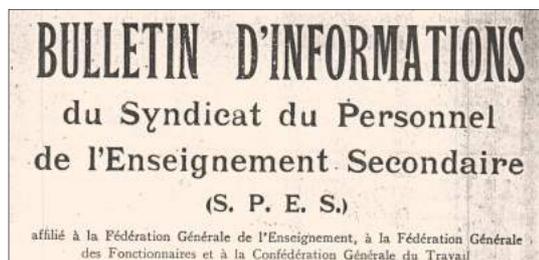
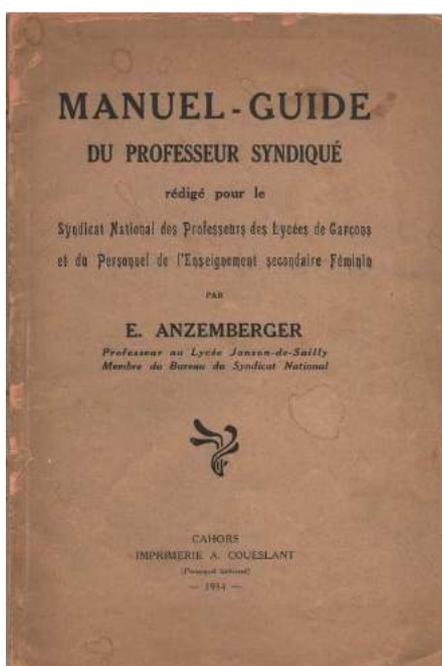
Ce syndicat était très représentatif des professeurs de lycée et admettait la double, voire la triple affiliation individuelle, à la CGT et à la CGTU. Quand, de simple association corporative, il s'était transformé en syndicat en 1925, suite à la circulaire Chautemps tolérant le syndicalisme dans la fonction publique, ses principaux dirigeants étaient déjà partisans de l'affiliation à la CGT (« réformiste » de Léon Jouhaux\*).

Mais leurs tentatives de faire affilier le syndicat à la CGT en 1933 puis 1934 échouèrent. De peu en 1933, car l'adhésion dépassa la majorité absolue des syndiqués consultés mais sans atteindre la majorité nécessaire des 2/3. Au congrès de Pâques 1934, dans un contexte d'intense politisation des débats, ces militants firent une nouvelle fois mettre à l'ordre du jour l'adhésion du syndicat à la confédération ; le très actif Cercle Fustel de Coulanges, très orienté à droite, mena une vigoureuse campagne dans le syndicat contre cette adhésion qui fut à nouveau refusée, cette fois-ci à une nette majorité. Edmond Lackenbacher\*, le président « cégétiste », en tira la conclusion en démissionnant de sa responsabilité, où il fut remplacé par André-Marie Gossart\*.

En 1937, alors que l'euphorie du Front populaire était déjà éteinte, eut lieu un nouveau référendum qui se solda par le même résultat. Les cégétistes décidèrent alors de constituer leur propre syndicat, le SPES (Syndicat du personnel de l'enseignement secondaire), qui réunit tout le personnel des lycées et collèges en fusionnant plusieurs syndicats déjà affiliés à la Fédération générale de l'enseignement-CGT, unifiée en 1935, et à la FGF (Fédération générale des fonctionnaires) : les professeurs de lycée, de collège, les répétiteurs et PA, les MI puis deux autres : les surveillants généraux et les dames-secrétaires.

Dans le même temps, le S3 maintenu élargissait sa syndicalisation aux professeurs de collège en devenant le SNALCC (Syndicat national des lycées, collèges et cours secondaires)

Le célèbre manuel guide du S3 rédigé en 1934 par Emile Anzemberger\*, militant de l'adhésion à la CGT puis du SPES



On voit donc bien les lignes de fracture dans la même famille d'un syndicalisme fondé sur le métier.

a- Rejoindre ou pas la CGT, c'est-à-dire le syndicalisme ouvrier, signifie une différence de conception du statut de l'enseignant fonctionnaire. D'un côté affirmation de la solidarité entre tous les fonctionnaires et au-delà tous les salariés, de l'autre maintien d'une distinction dans tous les sens du terme.

Au-delà, deux conceptions du syndicalisme s'opposent : celle de l'adhésion à la charte d'Amiens de 1906 reconnaissant la lutte de classe tout en considérant la nécessité de la double besogne, et celle d'un syndicalisme corporatiste s'intégrant totalement dans le système politique et social qui n'est en rien contesté.

D'un côté confédéralisation revendiquée fondée sur l'indépendance syndicale vis-à-vis des partis et de l'Etat, de l'autre autonomie structurelle revendiquée car l'indépendance syndicale est assimilée à apolitisme, plus précisément refus de prendre position dans le champ politique au sens large, y compris dans le domaine des libertés, de la paix, de la solidarité avec les peuples en lutte contre le fascisme (ex. républicains espagnols).

b- Derrière cette opposition fondamentale, s'en profile une autre plus concrète, au sujet de la défense de l'enseignement secondaire et de ses personnels qui constitue le cœur de l'activité syndicale.

D'un côté défense de la primauté de l'enseignement secondaire dans un système structuré en ordres distincts et séparés, suivant une conception élitiste de l'enseignement, même s'il s'agit d'élitisme républicain ; de l'autre une conception affirmée de la nécessité de la démocratisation d'un second degré élargi à l'enseignement moderne voire technique, récusant donc la séparation des ordres. D'où des positions opposées sur le principe de « l'École unique », ou sur le projet de réforme Jean Zay.

Ces différences de conceptions ont leur prolongement dans les structures et l'arc des préoccupations des syndicats.

Alors que le SNALCC syndique uniquement les professeurs, le SPES syndique tous les personnels, le personnel, y compris les non-enseignants : personnels de surveillance, d'intendance et de secrétariat qui travaillent dans les mêmes établissements, sauf les personnels de direction (proviseurs, censeurs, principaux).

Alors que le SNALCC laisse aux puissantes associations de spécialistes (Franco-Ancienne notamment) la responsabilité de défendre leur

discipline et de se prononcer sur la pédagogie, le SPES estime que le syndicat doit aussi s'en préoccuper pour élaborer des synthèses.

Alors que le SNALCC travaille de concert avec la puissante Société des agrégés, le SPES manifeste son indépendance.

Le SPES et le SNALC sont donc en compétition en 1937-1938 dans les élections au Conseil supérieur, même si les candidatures sont en principe individuelles. Les candidats du SNALC l'emportent en général mais pas toujours et le score des battus n'est pas dérisoire, si bien que le SPES fait rapidement presque jeu égal, avec des militants plus dynamiques.

## 2- Des questions anciennes

Toutes ces questions, génératrices des clivages de 1937, ne sont pas neuves et elles perdurent d'ailleurs, sous des formes nouvelles aujourd'hui. Elles ont en fait été posées pour une grande part dès les origines, au début du XX<sup>e</sup> siècle, quand a pris son essor le pré-syndicalisme dans les Associations qui se sont développées après l'adoption de la loi 1901.

Ainsi c'est le manque d'accord entre fédérations des personnels du secondaire accrochées à leurs structures catégorielles, qui fit capoter en 1905 la fusion entre associations des professeurs de lycées, de collège et des répétiteurs. Mais fut constituée une fédération des professeurs de lycée et de l'enseignement secondaire féminin.

Le SNALC revendique toujours aujourd'hui d'être le seul héritier de cette fédération née en 1905. La question des origines est toujours importante : nous sommes les plus anciens, donc possédons une certaine légitimité parce que nous nous inscrivons dans la durée et la continuité. Argument de propagande courant.

Et pourtant le SNES pourrait tout autant en revendiquer une part d'héritage. Car bien des militants responsables de la fédération puis du S3, étaient en même temps des militants socialistes (cf. Albert Fedel\* puis Victor Cope\*) qui avaient donc le sens de la solidarité entre salariés. La fédération avait parfaitement intégré la défense du service public d'éducation au service de l'intérêt général, de la démocratisation sous forme de méritocratie républicaine, ce qui justifiait son exigence de revalorisation des universitaires. Elle était aussi une fédération attachée à la laïcité. Et elle fut à l'origine de la constitution de la FIPESO (Fédération internationale des professeurs de l'enseignement secondaire officiel) en 1912, ayant la vocation de réunir toutes les associations professionnelles européennes.

Bien sûr, la question de l'adhésion à la CGT n'a jamais été posée avant la guerre de 1914-1918, dans la fédération. Elle ne l'a été que par la FNSI (Fédération nationale des syndicats d'instituteurs) qui est à l'origine de la FMEL (Fédération des membres de l'enseignement laïque) affiliée à la CGT en 1919, qui opta pour la CGTU en 1921 et devint la Fédération unitaire. C'est l'autre origine de notre syndicat. Rappelons que *L'Université syndicaliste* a été créée en 1928 et était alors le journal des membres de l'enseignement secondaire de la FU. C'est la raison pour laquelle on peut parler de frères seulement utérins.

### 3- Une famille recomposée à Libération

Durant la Seconde Guerre mondiale, tous les syndicats de fonctionnaires, au demeurant illégaux, furent supprimés. Mais les militants syndicalistes du second degré refusèrent de constituer des associations professionnelles officielles du Régime de Vichy, ce qui ne fut pas le cas des instituteurs.

À la fin de l'Occupation, dans l'atmosphère de la Libération, et après certaines retrouvailles dans la Résistance, les frères ennemis se réunirent dans le SNES (Syndicat national de l'enseignement secondaire) dont le champ syndical était le même que celui du SPES. En 1944-1945, la structure du BN provisoire l'atteste puisque les deux secrétaires généraux sont ceux de l'ancien SNALCC (Raoul Binon\*) et de l'ancien SPES (Maurice Janets\*). Le SNALCC disparaît donc de fait.

Dans ce nouveau SNES vont donc cohabiter des militants et syndiqués ayant des conceptions du syndicalisme et du second degré diverses voire opposées, à une époque où les tendances ne sont pas reconnues. Mais le rapport des forces a changé depuis 1938-1939. Les anciens militants du SPES sont très majoritaires et il n'est plus question de se poser la question de l'adhésion ou non à la CGT. Le SNES est le syndicat du secondaire de la FGE-CGT qui devient FEN-CGT en 1946.

Ce syndicat est ultra représentatif ; s'y retrouvent toutes les sensibilités et conceptions du syndicalisme avec l'objectif de fusionner les syndicats du second degré (lycées, collèges modernes et établissements techniques), qui s'est substitué au secondaire.

C'est la scission de la CGT en 1948 par la création de Force ouvrière, conduisant le SNES et la FEN au choix de l'autonomie, qui va changer la donne. Celles et ceux de l'ancien SNALCC qui n'avaient jamais accepté la dissolution dans le SNES et la CGT aux mains des communistes, relèvent la tête, profitent des premières élections aux CAP, qui interviennent au moment des débats à l'intérieur de la FEN et de ses SN sur l'affiliation et déposent des listes, au moins chez les agrégés et certifiés. Ils obtiennent quelques sièges ce qui leur permet de faire renaître le syndicat de ses cendres, en prenant le nom de SNALC (puisque les cours secondaires féminins n'existent plus). Certains anciens responsables, passés au SNES à la Libération, reviennent même au syndicat qu'ils avaient choisi en 1937.

Depuis, le SNES et le SNALC n'ont cessé d'être concurrents et souvent de s'opposer, même s'il y eut des répit voire des alliances ponctuelle comme dans le comité d'action universitaire du début des années 1950 ou plus tard pour lutter contre Allègre en 1998.

L'évolution de la représentativité des syndicats à travers les scrutins aux CAPN montre bien la concurrence persistante entre trois syndicats historiques, perturbée par l'éclatement du syndicalisme enseignant, à partir de la fin du siècle dernier.

A. Dalançon

Les astérisques accolées aux noms indiquent que les militants ont été biographiés dans le dictionnaire Maitron

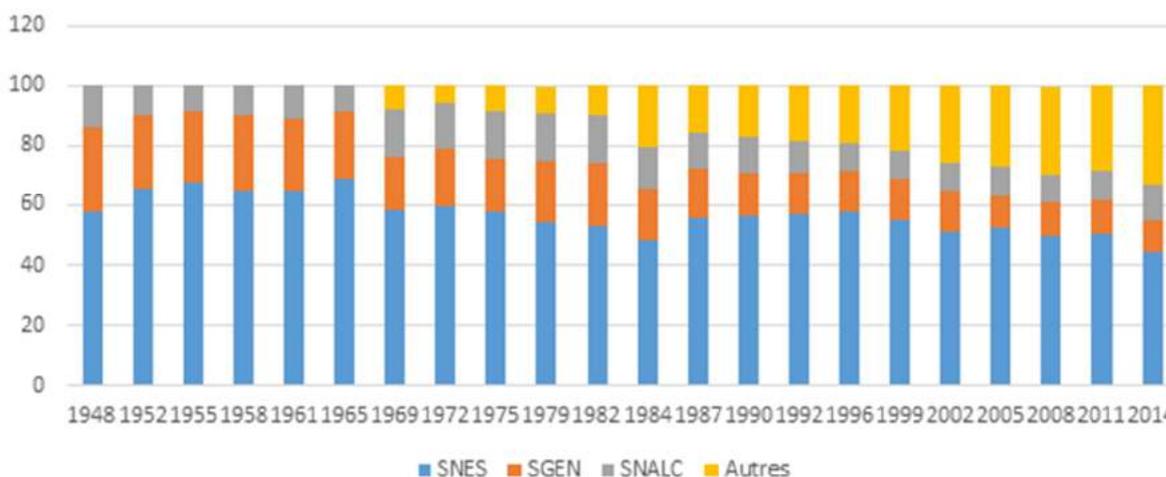


## Tableau chronologique de l'évolution des fédérations et syndicats enseignants

(A.D. IRHSES)

1895	Le temps des amicales		
1901			
1905	Création de la FNSI Adhésion à la CGT en 1907		
1910	<i>L'Ecole émancipée</i> 1500 adhérents à la FNSI, dissoute en 1913		
Première Guerre mondiale			
1919-20	Création de la FMEL	Fédération des syndicats d'instituteurs (Roussel-Glay)	Fédération des professeurs de lycée
1921-23	Scission de la CGT F.U de la CGTU	Création du SNI Fédération de l'ens 2aire et sup CGT (Zoretti)	
1925		Adhésion SNI à CGT et FF	<i>Circ du Cartel des gauches</i> Associations deviennent syndicats, double affiliation
1928	Création de <i>L'US</i>	Création de la FGE	
1935	<b>Unification dans la FGE</b>		
1937	Création du SPES		Création du SNALCC
1938	<i>Echec de la grève du 30 novembre</i>		
1940	<i>Exclusion des communistes (sauf SPES et SET)</i>		
1940			
1944	Reconstitution de La FGE-CGT ; Création du SNES		SGEN-CFTC
1946	La FGE devient FEN ; Union des syndicats du second degré <i>Statut de la Fonction publique</i>		
1948	Choix de l'autonomie Motion Bonnissel-Valière et double affiliation (FEN-CGT surtout)		Reconstitution du SNALC
1949	Homogénéité des exécutifs Fusion du SNES et du SNCM		
1954	Appel du BP du PCF FEN-CGT réduite à SN des Centres et agents		
1956	<b>Appel du PUMSUD</b>		
1966	Fusion du SNES et du SNET		SGEN-CFDT
1967	<b>UA majoritaire au SNES</b>		
1969	<i>Statut des PEGC</i> UA majoritaire au SNEP, SNESup puis SNPEN et SNCS		Apparition de la CNGA
1973-74	Projet d'Ecole fondamentale Congrès FEN du « manifeste », Henry sec gal		
1976	SNI devient SNI-PEGC Projet éducatif de la FEN		
1982	<i>Echec du SPULEN</i>		
1984			<i>FUO rejoint FO</i>
1986	Objectifs de recomposition Arrêt du recrutement des PEGC		
1988	Congrès de la Rochelle Projet Ecole an 2000		
1989	<i>Choix de Jospin Revalorisation</i>		
1992	Exclusion du SNES et du SNEP de la FEN		
1993	Naissance de la FSU et de l'UNSA		

Evolution en % des exprimés aux élections aux CAPN du second degré de 1948 à 2014



## Le SNALC depuis 1948

### 1- Des tentatives de rupture de l'isolement

Depuis les années 1980, le SNALC s'est engagé dans une série de tentatives assez vaines pour sortir d'un isolement syndical qu'il a longtemps théorisé comme corolaire de son autonomie.

#### *Un isolement lié à une autonomie corporatiste*

Dès sa reconstruction, dans l'après-guerre, le SNALC est un syndicat très catégoriel, comme en témoigne son sigle<sup>1</sup>, qui affiche une « autonomie » choisie, alors que le reste des organisations syndicales enseignants sont confédérées ou sont affiliés à la FEN, autonome « par défaut ». *De facto*, pendant plusieurs décennies, il est donc un syndicat d'enseignants de lycée, agrégés et certifiés après 1950, même s'il syndique au-delà. Il ne se pose pas réellement la question de ses liens éventuels avec d'autres organisations syndicales de l'éducation ou de la fonction publique, si ce n'est pas une affiliation, en 1954, à la CGC, organisation de cadres dont l'audience est extrêmement marginale dans la fonction publique et dont la structure confédérale n'influe quasiment pas pendant longtemps sur les orientations du syndicat.

Cet isolement n'est pendant longtemps pas un véritable problème, le SNALC défendant une vision très cloisonnée du système éducatif, et un modèle du second degré au final à l'image du secondaire d'avant-guerre.

C'est précisément sur cette question que se fait la rupture avec la CGC, en 1978, celle-ci ne partageant pas l'opposition totale et résolue du SNALC contre la loi Haby. Le représentant confédéral au Conseil supérieur de l'Éducation nationale avait d'ailleurs voté favorablement aux décrets d'application en juillet 1976<sup>2</sup>. Cette désaffiliation ne change cependant rien, concrètement, pour le SNALC.

#### *La création de la CSEN*

Au début des années 1980, ce dernier va tenter de sortir de cet isolement, et participer à la constitution d'une fédération de l'Éducation nationale qui naît en janvier 1984 sous le nom de *Confédération syndicale de l'éducation nationale*.

Celle-ci ne rassemble que quatre syndicats, en plus du SNALC : à l'exception de la Fédération nationale des syndicats autonomes de l'enseignement supérieur et de la recherche (FNSAESR), bien implantée dans les facultés de droit et de médecine, les autres syndicats<sup>3</sup> sont confidentiels. C'est d'ailleurs le président du SNALC, Jean Bories, qui devient secrétaire général de la nouvelle organisation.

Si *Le Figaro* salue une « union des enseignants modérés » (6 janvier 1984), *Nice-matin*, autre journal clairement orienté à droite, parle d'une « anti-FEN » (6 janvier 1984), tandis que *La Croix* titre sur le projet politique : « des profs anti-Savary se coalisent » (7 janvier 1984).

<sup>1</sup> Syndicat national autonome des lycées et collèges, devenu syndicat national des lycées et collèges

<sup>2</sup> À cela s'ajoute des arguments sur le coût financier de l'affiliation, ainsi que l'échec de la tentative du SNALC de créer au sein de la CGC une fédération de l'enseignement autonome de la fédération des cadres de

la fonction publique (voir notamment l'éditorial de la *Q.U.*, n°810, 1<sup>er</sup> avril 1978).

<sup>3</sup> Il s'agit l'USNEF (premier degré), du SNPALES (administration des établissements) et de l'USNAEN (administrations centrales et déconcentrées)

La CSEN connaît une histoire difficile, avec des départs, des arrivées, des passages temporaires : en 1990, le syndicat du premier degré la quitte pour rejoindre la CGC, avant de revenir à la CSEN neuf ans plus tard. Le SNAIMS (infirmières) claque aussi la porte, définitivement, en 2005, pour rejoindre la minuscule Confédération autonome du travail (CAT<sup>4</sup>). En 2014, la représentativité des syndicats affiliés à la CSEN reste très faible. En dehors de son cœur de syndicalisation, le SNALC est marginal (2,7 % chez les PLP, 1,7 % chez les PEPS, 1,7 % chez les CPE), tout comme le Syndicat national des écoles (2,0 %). Le SPLEN n'est représentatif que chez les ATRF<sup>5</sup> (8,6 % et un siège sur 15 à la CAPN). Elle a cependant réussi à obtenir un siège au Comité technique ministériel avec 5,5 % des voix (contre 4,5 % à la liste d'union avec la FAEN et la CFTC en 2011). Ce succès repose surtout sur la progression du SNALC, qui en constitue l'essentiel des forces<sup>6</sup>.

De fait, l'avenir de la CSEN comme structure syndicale, ayant une véritable activité et ne se contentant pas de reprendre ou étendre les orientations définies par le seul SNALC, est relativement bouché, et plus encore depuis que ce dernier a décidé d'élargir son champ de syndicalisation aux enseignants du premier degré, assumant une concurrence interne avec le SNE, qui n'est pas en mesure de la contester au vu de ses maigres forces.

### *L'expérience FGAF*

À la fin des années 2000, alors que les conditions de représentativité au niveau de la fonction publique sont en pleine évolution, et risquent de le priver d'une partie de ses moyens, le SNALC change de stratégie. Sans abandonner le champ de l'Éducation nationale, il se rapproche de la FGAF (Fédération générale autonome des fonctionnaires<sup>7</sup>). Celle-ci, en conflit avec l'UNSA-éducation, vient de quitter l'UNSA qu'elle avait contribué à créer. En 2008, la FGAF reçoit l'adhésion de la CSEN, qui pèse d'un poids très lourd dans une organisation assez faible. D'ailleurs, dès 2009, c'est un responsable du SNALC, François Portzer, qui devient secrétaire général de la FGAF, fonction qu'il cumule à partir de 2011 avec celle de président du SNALC.

<sup>4</sup> Née en 1953, la CAT est une organisation très marginale, dont les rares implantations significatives se trouvent dans le secteur privé. Dans les années 1960 et 1970, elle a été un soutien actif aux politiques gaullistes et néo-gaullistes de « participation ».

<sup>5</sup> Adjointes techniques de recherche et de formation (parmi lesquels les aides de laboratoires)

<sup>6</sup> Les listes SNALC ont gagné presque 2 000 voix dans le vivier principal (certifiés, agrégés, chaires supérieures), celles de la CSEN 1 200 dans le premier degré.

Cette affiliation ne permet cependant pas une réelle sortie de l'isolement. La FGAF est en effet rapidement en proie à de nouvelles crises. En 2011, la Fédération autonome de la fonction publique territoriale, sa principale composante jusque-là, en désaccord sur le mode de désignation des représentants au sein du Conseil supérieur, la quitte. En 2014, peu de temps avant les élections professionnelles, d'autres départs ont lieu, pour l'UNSA.

Lors des élections professionnelles de cette année, la CSEN a recueilli plus de la moitié des voix de la FGAF (22 857 sur 42 458). Celle-ci n'obtient cependant que 1,6 % des voix dans l'ensemble des fonctions publiques et ne parvient pas à être reconnue comme représentative.

Dans ses tentatives de rapprochement, le SNALC s'est heurté à la spécificité de son positionnement, qui ne lui permet pas de nouer des liens avec d'autres organisations sur la base d'une orientation commune. Ne restent donc que des alliances d'intérêts, qu'il ne peut construire qu'avec des organisations qui, elles aussi attachées à leur « autonomie », ne les conçoivent que comme telles. Il est donc, dans ces configurations, à la fois trop faible pour pouvoir rester seul, et trop fort pour ne pas être un allié encombrant pour ses partenaires. Le résultat en est une instabilité constante des organisations dans lesquelles il s'inscrit, sans pour autant lui permettre de peser au-delà de son champ syndical propre.

## **2- Tentatives externes de déstabilisation**

Depuis la fin des années 1960, le SNALC a fait l'objet de tentatives multiples de déstabilisation, venant d'horizons divers, et auquel il a toujours réussi à faire face. Ses réponses ont aussi contribué à façonner son identité.

### *L'épisode de la CNGA*

La Confédération nationale des groupes autonomes (CNGA) est une des organisations syndicales enseignantes les moins connues. Aucune étude ne lui a été consacrée, et elle est à peine mentionnée dans les travaux historiques sur le syndicalisme enseignant. Créée au lendemain de mai 1968, comme organisation de réaction contre les

<sup>7</sup> Créée en 1949, suite à la scission de la CGT, la FGAF a eu une histoire complexe, dans les marges du syndicalisme de la fonction publique. Longtemps proche de la FEN (qui lui accorde un siège de suppléant au Conseil supérieur de la fonction publique), partie prenante du PUMSUD, elle a le vent en poupe au début des années 1980, notamment du fait de l'adhésion de la Fédération autonome des syndicats de police (FASP), avant de connaître une rapide et forte décade.

orientations éducatives portées par le mouvement, elle obtient un certain succès jusqu'au début des années 1980, avant de progressivement disparaître dans les années 1990 et 2000<sup>8</sup>.

*De facto*, la CNGA est en concurrence directe avec le SNALC. On peut raisonnablement formuler l'hypothèse que sa création obéisse à la même logique que celle de l'UNI, au même moment<sup>9</sup>. Si les orientations pédagogiques de la CNGA sont au final très proches de celles du SNALC, et que les deux organisations tiennent souvent des discours similaires, la CNGA se démarque par une approche plus clairement « politique », délaissant en partie, notamment du fait de sa représentativité restreinte, qui implique une présence moindre dans les CAP, le travail « corporatif » auquel le SNALC est attaché.

On peut penser que, sans la présence de la CNGA, la poussée du SNALC de 1969 aurait été encore plus marquante. Celui-ci serait sans doute parvenu à ravir au SGEN la deuxième place dans le second degré<sup>10</sup>. Les effets de cette nouvelle polarisation du paysage syndical des lycées et collèges restent à imaginer, mais n'auraient pas été négligeables.

La CNGA ne parvient cependant pas à prendre le dessus. Si le SNALC connaît un recul dans les années 1980 et 1990, c'est sans commune mesure avec la marginalisation, puis la quasi-disparition de la CNGA<sup>11</sup>. Celle-ci fait d'ailleurs une demande d'adhésion à la CSEN peu après sa création, mais les termes employés<sup>12</sup> sont de nature à laisser entendre que c'est une demande de pure forme, et celle-ci n'aboutit d'ailleurs pas.

Contrairement à la CNGA, dont l'alignement sur la droite gaulliste « dure » était patent, le SNALC a réussi à mettre à profit à la fois un certain enracinement dans la profession, et une rhétorique de l'indépendance syndicale renforcée par sa contestation de la loi Haby.

### *Le SNALC et l'extrême-droite*

Au milieu des années 1990, le Front national décide d'intensifier son implantation sociale, et de développer des organisations qu'il veut « de masse ». Dans certains milieux, c'est la création de syndicats qui est choisie<sup>13</sup>. Dans l'éducation, la démarche se fait en deux temps.

Tout d'abord se met en place un Mouvement pour un enseignement national, piloté par Olivier Pichon, professeur d'économie en classe préparatoire commerciale, et conseiller régional d'Ile-de-France. Ce groupe a vocation à fonctionner comme un para-syndicat, sur le modèle de l'UNI.

Il échoue cependant à présenter des listes lors des élections professionnelles de 1996. À cette occasion, son président annonce que le MEN va placer des candidats sur celles des « syndicats amis »<sup>14</sup>. Il évoque ainsi une cinquantaine de candidats présents sur des listes, mais un seul cas est avéré. Il s'agit d'un candidat du SNALC, non élu par ailleurs.

La réponse du syndicat est ambiguë. Il peut difficilement prétendre avoir été abusé, dans la mesure où ce professeur avait représenté le FN lors des élections législatives de 1993, ainsi qu'aux cantonales de l'année suivante. L'unique argument qu'il présente pour justifier cette candidature est qu'il avait quitté le parti d'extrême-droite entre temps.

C'est évidemment un peu court, et le nouveau président du SNALC, Bernard Kuntz, élu en avril 1997, va faire barrage à ce noyautage, et ce d'autant plus facilement que le MEN était animé par des partisans de Bruno Mégret, emportés avec lui dans la scission du FN de 1998.

Ce proche du RPR<sup>15</sup> déclare ainsi en 2002 : « Si certains croyaient voir dans le SNALC l'ultime refuge de leurs aspirations extrémistes, nous les inviterions d'urgence à aller voir ailleurs<sup>16</sup> ».

Le syndicat n'est cependant pas à l'abri d'épisodes du même genre. En 2013, c'est son « attaché de presse » national, par ailleurs

<sup>8</sup> Elle obtient son meilleur score aux élections professionnelles juste après sa création, en 1969 (7,5 % des voix). Elle se stabilise ensuite autour de 4-5 % avant de « décrocher » à partir de 1987, jusqu'à passer sous la barre de 1 % en 1999.

<sup>9</sup> L'Union nationale inter-universitaire est créée à l'initiative du pouvoir gaulliste, en partie en concurrence de la FNEF (Fédération nationale des étudiants de France), née en 1962 d'une scission de l'UNEF après que sa direction s'est ancrée dans le camp progressiste.

<sup>10</sup> En 1969, le SNALC obtient 15,9 % des voix (contre 8,3 % en 1965), la CNGA 7,5 %. Le SGEN, lui, passe de 23,0 % à 17,6 %.

<sup>11</sup> Désormais plus présente sous le sigle de la CFE-CGC, à laquelle elle s'est affiliée, la CNGA a obtenu en 2014 0,7 % des voix pour l'élection du CTM.

<sup>12</sup> La lettre est publiée dans la *Q.U.*, n°907, 1<sup>er</sup> avril 1984

<sup>13</sup> Le plus important est le Front national-Police (FNP), créé en novembre 1995, qui obtient 7 % des voix aux élections professionnelles de décembre ; par la suite, les différents syndicats créés par le FN disparaîtront, le plus souvent suite à des décisions de justice fondées sur leur absence d'indépendance.

<sup>14</sup> *Le Monde*, 12 octobre 1996

<sup>15</sup> En 1996, il a co-signé avec Arnel Pécheul, ancien responsable national du parti néo-gaulliste et membre du cabinet de François Fillon, un ouvrage intitulé *Les Déshérités du savoir* (Frison-Roche, 1996).

<sup>16</sup> *Le Monde*, 26 avril 2002

représentant au Conseil supérieur de l'Éducation<sup>17</sup>, qui participe, apparemment sans mandat, à une émission de la radio d'extrême-droite Courtoisie, organisée à l'initiative du « Collectif Racine<sup>18</sup> », lié au FN.

La réaction du SNALC semble plus ferme – l'intéressé est suspendu de ses fonctions nationales – mais reste ambiguë car cela ne l'empêche pas d'occuper dans la foulée la fonction de vice-président académique du syndicat à Créteil. C'est d'ailleurs dans ces nouvelles responsabilités qu'il est à nouveau désavoué, à la rentrée 2014, pour avoir publié dans le bulletin académique un article où il fait porter sur le « pédagogisme » la responsabilité de la mort de Fabienne Terral-Calmels<sup>19</sup>.

Cette période de campagne électorale (les élections professionnelles se tiennent en décembre) est aussi le moment d'une autre tentative de déstabilisation menée par le FN.

Le 27 novembre, le président du Collectif Racine publie en effet un communiqué relatif aux élections professionnelles dans lequel il apporte un soutien clair et sans détour au SNALC et à FO<sup>20</sup>.

Cette prise de position, relativement inédite, n'était cependant pas totalement imprévisible. Les tentatives pour construire des liens entre SNALC et FN, via le collectif Racine, étaient nombreuses.

La plus nette venait sans doute de Jean-Paul Brighelli<sup>21</sup>. Celui-ci avait, en avril 2014, publié un billet intitulé « Et si le diable sauvait l'école ? »<sup>22</sup> qui se concluait, outre un hommage détourné au président du collectif Racine, par l'affirmation d'une adhésion pleine et entière au programme éducatif du FN (doublée d'une prise de distance par rapport au « reste des propositions de ce parti »).

À cet appel à voter en sa faveur, là encore, la réponse du SNALC est on ne peut plus ambiguë. Le communiqué qu'il publie immédiatement<sup>23</sup> dénonce les « récupérations politiciennes » et réaffirme

l'indépendance du syndicat, mais ne prend aucune distance particulière avec les orientations du FN. Il met sur le même plan les « collectifs politisés » qui « prétendent influencer le scrutin », et les « organisations syndicales » qui « effectuent de basses manœuvres de récupérations électoralistes sur fond de diffamation ».

La virulence de la forme tranche avec l'indécision du fond, surtout si l'on met ce texte en rapport avec un autre communiqué, publié en avril, qui commentait une prise de position du président du Collectif Racine favorable à FO<sup>24</sup> : le SNALC y exprimait un soulagement visible de ce soutien, en partie sur-interprété, y voyant un moyen de se libérer de la suspicion quant à un positionnement « de droite, voire d'extrême droite » : « Maintenant que les choses sont claires et que l'on sait quel syndicat le Front National soutient de manière explicite, nous espérons pouvoir faire notre travail en paix, loin des *on-dit* et de la désinformation. »

Face à l'extrême-droite, qui mène des offensives ponctuelles mais assez régulières, le SNALC peine à obtenir le brevet de républicanisme qu'il recherche depuis une quinzaine d'années. Il est en effet traversé de tensions contradictoires. D'une part, sa direction et la grande majorité de ses cadres se retrouvent indéniablement plus dans les organisations politiques de la droite classique que dans le FN. D'autre part, les mêmes sont bien conscients du tropisme électoral en faveur du SNALC de la partie du monde enseignant qui se retrouve dans les positions de ce parti, et ne souhaite sans doute pas complètement s'en couper. Enfin, la lecture purement neutraliste (« ni droite, ni gauche ») de l'indépendance syndicale que le SNALC défend, lui permet de mettre sur le même plan le FN et les autres organisations politiques.

C'est évidemment un positionnement très ambigu. Avantageux dans la mesure où il lui permet de récupérer la frange minoritaire proche de

<sup>17</sup> Il s'agit d'Emmanuel Protin

<sup>18</sup> Fondé en octobre 2013 dans le sillage du FN, le « collectif Racine », consacré à l'éducation, participe au « Rassemblement bleu marine » créé pour soutenir la candidature de Marine Le Pen à la présidentielle.

<sup>19</sup> Professeur des écoles à Albi, Fabienne Terral-Calmels est poignardée à mort par une mère d'élève d'origine maghrébine, le 4 juillet 2014. La procédure judiciaire conclura à l'irresponsabilité psychiatrique de l'auteure des faits.

<sup>20</sup> « Le Collectif Racine (...) apporte en revanche son soutien à FO et au SNALC, syndicats dont l'indépendance politique, l'attachement à la République et l'engagement pour la défense du Service public ne sont plus à démontrer. ». Communiqué du 27 novembre 2014.

<sup>21</sup> Adhérent du SNALC depuis 2007, candidat sur ses listes lors des élections professionnelles de 2011, Brighelli est un essayiste contempteur d'une école devenue « Fabrique du crétin » et proche de l'aile la plus conservatrice de la droite UMP. Décoré de la Légion

d'honneur par Xavier Darcos, il se rapproche en 2015 de Nicolas Dupont-Aignan. Par la suite, il ne fait pas mystère de sa proximité avec l'extrême-droite.

<sup>22</sup> [http://www.lepoint.fr/invites-du-point/jean-paul-brighelli/brighelli-et-si-le-diable-sauvait-l-ecole-04-06-2014-1831591\\_1886.php](http://www.lepoint.fr/invites-du-point/jean-paul-brighelli/brighelli-et-si-le-diable-sauvait-l-ecole-04-06-2014-1831591_1886.php) .

<sup>23</sup> Communiqué du 27 novembre 2014 (sur le site du Snalc : <https://www.snalc.fr/national/article/1040/>).

<sup>24</sup> Le communiqué du collectif Racine, essentiellement dirigé contre le SNES, est consultable en ligne : (<https://www.collectifracine.fr/blog/2014/04/01/communiquede-presse-dalain-avello-secretaire-general-du-collectif-racine-les-syndicats-de-leducation-trahissent-lecole-de-la-republique/>), tout comme celui du SNALC (<https://www.snalc.fr/national/article/647/>).

l'extrême-droite de la profession, mais dangereux car il l'expose aux tentatives d'entrisme ou de récupération du FN, qui y est plus ou moins enclin selon la phase stratégique dans laquelle il se trouve.

### **La tentation Force Ouvrière**

Dès le début des années 1980, la tentation d'un rapprochement avec Force Ouvrière est présente dans le SNALC. Cette option n'a cependant été discutée que rarement, ce qui n'empêche pas, et peut-être même favorise, des crises ponctuelles.

Ainsi, en 1982, plusieurs responsables décident de rejoindre FO, dont les syndicats sont alors encore très marginaux. La concomitance de ces passages avec ceux, préparés au même moment, des militants de la FEN appartenant à l'ancien courant de pensée « Front unique ouvrier », de sensibilité trotskyste « lambertiste », qui seront effectifs en 1984, interroge cependant sur la spontanéité du mouvement. D'autant plus que, dès l'année suivante, c'est l'une de ces transfuges du SNALC, Nicole Fossat, qui devient secrétaire générale du syndicat FO des lycées et collèges, fonction qu'elle occupe pendant une douzaine d'années, y compris quand les militants ex-FUO seront largement majoritaires dans l'appareil.

L'épisode est cependant relativement limité et indolore pour le SNALC. Lors des élections professionnelles de 1985, marquée par la très forte poussée des syndicats FO, il ne cède que peu de terrain<sup>25</sup>. L'orientation très laïque de FO, dans cette période marquée par les affrontements entre partisans de l'école privée et ceux de l'unification laïque, ne mord pas sur l'électorat conservateur du SNALC.

Le débat revient à la fin des années 2000, après la signature de l'accord sur le dialogue social de 2008 qui modifie les règles de représentativité. Il se solde par la défaite des partisans du rapprochement avec FO, et la constitution, en 2011, d'une « coalition » intitulée « Union pour une école républicaine », avec notamment la CFTC et la FAEN, portée par le nouveau président, François Portzer. C'est l'échec partiel d'une tentative d'élargissement tous azimuts de FO, qui parvient à rallier le SNETAA (en mai 2010), ainsi que d'Indépendance et direction (en mai 2012), deuxième syndicat des chefs d'établissement, jusque-là affilié à la FAEN.

Cet épisode est cependant à l'origine d'une nouvelle crise interne, puisqu'en mai Bernard Kuntz, président du SNALC de 1997 à janvier 2011,



Bernard Kuntz  
président de 1997 à 2011  
(wikipedia)



annonce son départ pour FO. Il est suivi par quelques responsables, notamment de la région parisienne<sup>26</sup>, mais sans déplacement massifs de militants. Lors des élections professionnelles de décembre, le SNALC ne perd pas de terrain, même s'il ne remonte pas la pente, et échoue à obtenir un siège au CTM.

Ces tentatives, plus ou moins organisées, semblent cependant vouées à l'échec à terme, même si elles peuvent être ponctuellement efficaces. En effet, au-delà des orientations pédagogiques, il y a une différence fondamentale de positionnement entre le SNALC et FO. Le syndicat autonome est très loin de partager la ligne d'opposition systématique (et le fameux triptyque « abandon-retrait-abrogation ») de FO, y compris face à un gouvernement de gauche.

Ainsi, le SNALC a par exemple approuvé la création des ESPE, en 2013, provoquant une crise au sein de la CSEN, SupAutonome s'y étant violemment opposée<sup>27</sup>. La conclusion est d'ailleurs le départ de ce syndicat pour FO, en mars 2014.

De fait, FO et SNALC sont en concurrence assez vive sur un créneau proche, notamment du fait d'orientations pédagogiques similaires, mais avec des stratégies et des logiques très différentes. Si la relative fragilité du SNALC peut le rendre vulnérable aux offensives, celles-ci ne peuvent

<sup>25</sup> Dans le second degré, FO obtient 14,8 % des voix. Le Snalc perd seulement deux points (13,7 %) tandis que SNES (- 4,6 pts avec 48,6 %) et SGEN (- 4,0 % avec 17,2 %) reculent beaucoup plus.

<sup>26</sup> Notamment le président académique de Versailles, Jean-Christophe Vayssette.

<sup>27</sup> Signe d'une certaine conception de l'indépendance syndicale, le président de SupAutonome rebaptise les ESPE « échec socialiste programmé de l'éducation » (*Bulletin SupAutonome*, n°144, juillet-août-septembre 2013, p.3).

guère, et plus encore au vu du contentieux développé ces dernières années, aller au-delà du « débauchage » individuel.

### 3- Le SNALC, un « syndicat de droite » ?

Le classement du SNALC comme syndicat « de droite », voire proche de l'extrême-droite, est à la fois très fréquent et très régulièrement récusé par ce syndicat lui-même, au nom d'un « apolitisme » qu'il convient d'interroger.

#### *Une orientation résolument conservatrice*

Le SNALC propose une lecture clairement conservatrice, voire franchement réactionnaire, du système éducatif. Un éclairant article publié dans son bulletin immédiatement après l'élection d'Emmanuel Macron<sup>28</sup> expose la lecture que ce syndicat fait des évolutions de l'école, à savoir un déclin progressif et programmé, notamment par la gauche.

Pour le SNALC, c'est avec Jean Zay, ministre du Front populaire, que « tout se met en place », et que se construit une « doxa » visant à la « disqualification » des professeurs. Le Plan Langevin-Wallon est présenté comme une sorte de guide pour la « Haute administration » de l'Éducation nationale. Mai 68, aboutissement d'une « demande querelleuse de réforme de la pédagogie et de l'orientation », se trompe d'ennemi en désignant l'institution comme « bouc chargé de tous les péchés ». Quant à l'alternance de 1981, elle est diabolisée comme la marque d'un « tournant » visant à la « politisation » du débat éducatif et à la multiplication des changements « excessifs et dangereux » dans l'école<sup>29</sup>.

Inversement, la politique scolaire de Vichy est présentée dans une grande neutralité, voire avec une certaine mauvaise foi<sup>30</sup> et sans même pointer ses contradictions et palinodies<sup>31</sup>. Et la période gaulliste est en revanche largement valorisée.

C'est indéniablement de ce côté qu'il faut chercher l'inspiration principale du SNALC : une politique fondée sur l'adéquation du système éducatif aux besoins de l'économie, dans le cadre

d'une société inégalitaire, et une école marquée par une forte sélection afin que chacun soit « à sa place ». Si une telle orientation pouvait apparaître comme « moderniste » (elle le fut en partie) dans les années 1960, c'est évidemment différent cinquante ans plus tard, et la nostalgie pour la période n'est pas totalement exempte d'une « mythification » d'un passé relu d'une façon assez dichotomique. Elle permet de figer deux « camps » et de pointer comme ennemi principal les « réformateurs », menés par la FEN, puis l'UNSA, et ses satellites supposés, le SGEN et le Parti socialiste<sup>32</sup>, tout en fustigeant « l'alliance des libéraux et des libertaires ».

#### *Une récente volonté de modifier son image*

La période récente est cependant caractérisée par une volonté du SNALC de modifier cette image conservatrice. C'est très clair à l'arrivée à sa direction de François Portzer, en 2011. Le syndicat développe alors une double tactique, en partie dictée par sa concurrence avec FO, mais aussi par une lecture assez fine de la perte de repères politiques d'une partie de la profession.

Le SNALC a ainsi désormais largement recours à la rhétorique républicaine et laïque. Il met en avant un nouveau slogan : « Liberté, égalité, fraternité et enseignement depuis 1905<sup>33</sup> », tandis qu'il « revendique fermement la laïcité de l'école<sup>34</sup> ». Il se pose comme le défenseur de la « méritocratie » républicaine, loin d'un élitisme quasi-aristocratique qui pouvait lui être accolé jusque-là. En ce sens, il ne se démarque guère du discours de FO, cherchant au contraire visiblement à lui couper l'herbe sous le pied.

Le SNALC a, en revanche, cherché à élaborer un projet global d'école qui a abouti à l'automne 2016 à la production, dans le cadre du congrès de la CSEN, d'un document intitulé « Permettre à tous de réussir », et qui décline plusieurs dizaines de propositions, de la maternelle à l'université. C'est là un contre-pied aux positions de son concurrent, qui se contente le plus souvent d'une stratégie de refus, sans chercher à produire des propositions alternatives. C'est aussi une façon de se positionner comme producteur de projet, et donc partenaire

<sup>28</sup> « Une école politique – politique de la réforme », Albert-Jean Mougin, vice-président du SNALC, *Q.U.*, n°1405, juin 2017.

<sup>29</sup> Il est à noter que c'est seulement le 15 décembre 1982 que le SNALC appelle pour la première fois de son histoire à une manifestation, contre la politique scolaire d'Alain Savary.

<sup>30</sup> L'auteur met sur le même plan la fermeture des écoles normales, que Vichy considérait comme des pépinières d'opposants républicains, et la création des IUFM pendant le second septennat de François Mitterrand.

<sup>31</sup> Pour une étude sérieuse de la période, voir Rémy Handoutzel, *Vichy et l'école*, ed. Noésis, 1997.

<sup>32</sup> François Portzer parle d'un « autoproclamé front des réformateurs constitué, avec la bénédiction de la nomenclatura qui dirige le Ministère depuis 40 ans et des prétendus chercheurs en sciences de l'éducation, de l'UNSA, du SGEN-CFDT, de la FCPE et de la Ligue de l'Enseignement, toutes organisations grassement financées par l'État » (*Q.U.*, n°1379, 11 avril 2015).

<sup>33</sup> Voir le texte de présentation « Qui est le SNALC ? » dans la *Q.U.*, n°1395, septembre 2016.

<sup>34</sup> *Ibid.*

éventuel d'un gouvernement à venir.

Mais cette stratégie ne change fondamentalement rien à ses orientations. La référence à la République, autrefois terrain d'entente de la gauche politique et du syndicalisme progressiste<sup>35</sup>, a changé de nature depuis que le terme de « républicains » est utilisé pour désigner les nostalgiques de l'école du passé, par opposition aux « pédagogues »<sup>36</sup>.

De même, la référence laïque est largement sujette à caution, dès lors qu'elle peut être utilisée pour désigner comme fauteurs de trouble anti-républicains essentiellement les musulmans. De ce point de vue, le SNALC navigue encore dans l'ambiguïté. Défenseur de la Charte de la laïcité à l'école promulguée par Vincent Peillon en 2013, il demande même son extension à l'enseignement privé<sup>37</sup>. Mais en même temps, il met en avant que « Tout élève qui mange à la cantine doit faire avec ce qui lui est proposé<sup>38</sup> », ce qui, malgré les protestations de refus de toute « stigmatisation », est assez clair quant aux personnes visées, même si, contrairement à ses prises de positions de la fin des années 1980, il n'oppose plus Français et « étrangers »<sup>39</sup> et se garde bien de mentionner l'islam ou les musulmans.

Quant à son projet éducatif, il oscille entre passéisme patriotique (uniformes, « connaissance et respect de la devise et de l'hymne national »...) et présentation rénovée d'une sélection précoce des élèves. Sous forme d'une « modularité », il s'agit en effet de séparer, d'abord au CP puis à la fin de la sixième, un pourcentage d'élèves jugés incapables de poursuivre « normalement » des études. Ainsi, à partir de la 5e, un élève sur cinq serait conduit vers un enseignement « fondamental » qui le destinerait obligatoirement vers l'enseignement « professionnel ». Même si, théoriquement, des possibilités de passage du groupe « fondamental » vers le groupe « approfondissement » sont proposées, nul ne se fait d'illusion sur ce qu'il en serait réellement.

Le SNALC est d'ailleurs le seul syndicat de l'éducation (avec le SNPDEN) à approuver clairement la réforme de l'entrée à l'université mise en place en 2018, au nom de la nécessaire sélection

des étudiants<sup>40</sup>.

Il est cependant assez remarquable que le SNALC reprenne le vocabulaire et les « éléments de langage » des projets et réformes qu'il avait jusqu'à combattus : le « collège modulaire » renvoie aux propositions des années 1980, formalisée par le projet initial de réforme du lycée de Lionel Jospin en 1990-1991 ; quant aux 20 % d'élèves faisant l'objet d'une relégation précoce dans son projet, ils sont le reflet des 80 % d'une classe d'âge à porter au niveau du baccalauréat.

Pour l'essentiel donc, la transformation récente du SNALC relève de changements cosmétiques et en partie rhétoriques. Mais elle témoigne aussi d'une ambition renouvelée et d'une volonté de sortir de la « marge » dans laquelle la forte polarisation politique à gauche du corps enseignant avait enfermé ce syndicat.

### *Indépendance ou absence de relais politique ?*

Si le SNALC penche clairement à droite, le fait est qu'il est partiellement en rupture avec la représentation politique de ce courant politique, et ce depuis la fin des années 1970. Ce qu'il interprète comme la conversion « libérale » de la droite en matière d'éducation, matérialisée par la Loi Haby.

Au-delà du SNALC, une lecture rétrospective assez généralisée, quoique déformante, fait de cette réforme le moment fondateur d'un consensus républicain entre droite et gauche sur la question scolaire<sup>41</sup>. Il va, dans les années 1980, mettre en avant les « convergences » entre les programmes du PS et de la droite<sup>42</sup>.

Le SNALC s'éloigne donc progressivement d'un soutien aux politiques menées par les gouvernement de droite, et développe un discours sur l'indépendance syndicale qui lui permet, le cas échéant, de rendre hommage à Vincent Peillon, ministre socialiste, le présentant comme un défenseur de l'agrégation et des CPGE<sup>43</sup>, ou de saluer dans la réforme des obligations réglementaires de service de 2013, négociée par Peillon mais signée par Benoit Hamon, le choix de tourner « la page du cauchemar pédagogue,

<sup>35</sup> Voir Ismaïl Ferhat, *Socialistes et enseignants*, Presses universitaires de Bordeaux, 2018, p.43 et suivantes.

<sup>36</sup> Le caractère peu « scientifique » de cette caractérisation, essentiellement à vocation médiatique, est analysé notamment par Yann Forestier (« La primauté d'une querelle providentielle », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, n°66, 2014) ; pour sa critique, on peut lire Roland Hubert, « Sortir d'une bipolarisation mortifère pour avancer », *Carnets rouges*, n°10, avril 2017.

<sup>37</sup> Communiqué du 9 septembre 2013.

<sup>38</sup> Q.U. n° 1361, 27 septembre 2013.

<sup>39</sup> Voir Hervé Le Fiblec, « La Laïcité, un principe progressiste », *Points*

*de repères*, revue de l'IRHSES, n°38, février 2017, p.10-11.

<sup>40</sup> Q.U., n°1414, février 2018

<sup>41</sup> Les références sont nombreuses : citons la contribution du Sénateur Yves Durand, préparatoire au congrès de Poitiers (2015) du PS, « D'une école refondée à une école prospective », ou la conclusion par Luc Chatel de l'ouvrage qu'il publie en 2011 avec Jean-Pierre Chevènement, *Le Monde qu'on leur prépare* (Plon).

<sup>42</sup> C'est l'objet de la tribune « Le SNALC est-il de droite ? », publiée par Francis Toulouse (Q.U., n°917, 15 décembre 1984).

<sup>43</sup> Q.U., n°1368, 10 mai 2014.

possédant des soutiens à gauche comme à droite, qui aurait consisté à nous faire travailler 35 h en établissements<sup>44</sup> ».

Parallèlement, le SNALC analyse la réforme du collège menée par Najat Valaud-Belkacem, qu'il combat, comme une transposition de la réforme Chatel du lycée<sup>45</sup>. Il condamne comme inspiration « à gauche comme à droite » le modèle managérial de l'enseignement privé<sup>46</sup>.



François Portzer- *Le Point*, 2014

Cette distance prise avec les politiques scolaires des gouvernements de droite permet au SNALC d'accréditer son discours sur « l'indépendance syndicale ». De fait, cependant, c'est clairement vers la droite qu'il attend des signes d'un écho de ses positions, le plus souvent en vain<sup>47</sup>. Il participe ainsi, indirectement plutôt que de façon assumée, aux débats éducatifs au sein de la droite<sup>48</sup>, sans pour autant peser sur les politiques qu'elle met en place.

Tel Sertorius, le SNALC pourrait s'exclamer « Rome n'est plus dans Rome, elle est toute où je suis ». Se pensant comme dépositaire d'une politique scolaire traditionnelle à laquelle la droite aurait tourné le dos, il affiche une indépendance syndicale d'autant plus crédible que son attente d'un relais politique semble interminable.

### Conclusion

Le SNALC apparaît donc comme un objet syndical paradoxal. Isolé dans le paysage syndical alors que la période récente a été marquée par de fortes interrogations sur l'autonomie du syndica-

lisme enseignant, régulièrement fragilisé par des crises ou des tentatives de déstabilisation externes ou internes, masquant son absence de relais politiques par une rhétorique de l'indépendance syndicale qui ne cache pas son aversion pour les idées progressistes et la gauche en général, il cumule les faiblesses que toutes les autres organisations cherchent à éviter.

Il est un lieu syndical en tension permanente, comme en témoigne l'éviction, en mai 2018, de son président, François Portzer, au profil relativement atypique<sup>49</sup>, mais qui était l'artisan d'un redressement du syndicat. Il est encore trop tôt pour proposer une analyse sérieuse de cet événement, et notamment l'interpréter comme une remise en cause de la ligne « rénovatrice » qu'il avait impulsée.

Il faut de toute façon se garder de conclusion hâtives et en déduire qu'il n'est qu'une survivance appelée à disparaître à terme. Utilisant précisément ses faiblesses pour construire une image de syndicat « différent », il peut profiter aussi du grand brouillage idéologique qui éloigne de plus en plus le monde enseignant de la gauche politique, en cultivant la nostalgie d'une époque passée, largement fantasmée, où la forte sélection aurait garanti aux enseignants d'avoir le respect spontané des élèves.

Son ralliement assez ostensible à la politique menée par le ministre de l'Éducation nationale d'Emmanuel Macron, Jean-Michel Blanquer, clairement marqué à droite, le fait cependant entrer dans une zone d'incertitude : si son orientation nostalgique se mariait bien avec des oppositions assez fortes aux réformes pédagogiques des ministères précédents, le pari d'une adhésion du monde enseignant à la politique de Blanquer est peut-être risqué.

Tout dépendra, de toute façon, de la capacité des organisations progressistes à mener en direction de la profession un travail de fond et de mobilisation. Une première indication de l'état du rapport de force interne sera donnée lors des élections professionnelles de décembre 2018.

Hervé Le Fiblec

<sup>44</sup> Q.U., n°1363, 14 décembre 2013

<sup>45</sup> Q.U., n°1379, 11 avril 2015

<sup>46</sup> Q.U., n° 1370, 1er juillet 2014

<sup>47</sup> Dans une tribune libre intitulée « à droite ? Rien de nouveau », publiée en 2013 (Q.U. N°1361, 27 septembre 2013) Jean-Claude Gouy, membre du CSE, tire à boulet rouge sur le programme éducatif de l'UMP.

<sup>48</sup> Voir par exemple « Collège unique, la réforme impossible » de l'éditorialiste Natacha Polony, *Le Figaro*, 31 octobre 2009

<sup>49</sup> Fils d'un résistant, syndicaliste et militant communiste, Emile Portzer, dont *L'Humanité* a publié une notice nécrologique (édition du 15 novembre 2002), François Portzer revendique son appartenance à la franc-maçonnerie laïque.

## HOMMAGE À TROIS FIGURES DU SNES

### Solange Pottier

Solange POTTIER est décédée dans sa 82<sup>e</sup> année.

Modeste, elle avait toujours refusé d'être dans le dictionnaire Maitron. Et pourtant quelle militante !

En résumé, Solange Pottier, née le 6 mai 1937, professeure bi-admissible de sciences naturelles à Suresnes, commença à militer au SNES dans le courant Unité et Action et fit partie du premier bureau du S2 des Hauts-de-Seine.

Mutée à Paris au lycée Rodin dans les années 70, elle fut membre de la CA et du bureau du S3 et en resta un pilier. Elle fut aussi élue commissaire paritaire nationale de la catégorie des certifiés et assimilés, et eut une grande activité dans le secteur emploi de la direction nationale. Un très grand nombre de syndiqués lui doivent beaucoup.

Elle reprit son nom de jeune fille, Saint-Léger, et termina sa carrière dans l'académie de Montpellier d'où elle était originaire. Elle s'était retirée à Anduze.

### Jean-Claude Durdux

Jean-Claude était une figure du SNES depuis la naissance du nouveau syndicat. Décédé le 8 juin dernier, nous n'avions pas encore le temps de rédiger sa bio dans le Maitron.

Secrétaire du S3 de Reims à partir de 1976, il avait gravi tous les échelons en devenant trésorier national du SNES succédant à Jean Reynaud ; il avait aussi été trésorier adjoint de la FSU.

Derrière son abord parfois un peu bourru, il cachait une grande humanité et sensibilité.

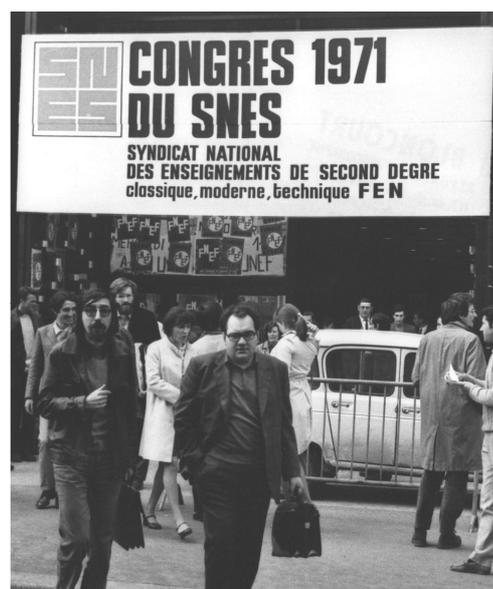
Par ailleurs militant communiste, il fut membre du conseil départemental de la fédération de la Marne du PCF, adjoint aux finances au maire communiste Gérard Machet à Aÿ.

Parmi ses nombreux engagements, il s'était aussi investi en tant que délégué départemental de l'Education nationale, ou encore dans l'administration d'établissements d'action sociale.

Jean-Claude était un infatigable militant, toujours présent et bienveillant, écouté, respecté et très apprécié de tous ses camarades, de toutes les tendances du SNES et de la FSU.



Solange en 1981



J-Claude Durdux en 1971



## Eugenio Bressan

Eugenio est décédé dans la nuit du 30 septembre au 1er octobre à l'hôpital à Tours. Il allait avoir 69 ans.

Professeur certifié d'allemand à Amboise quand il prit retraite en 2010, Eugenio – sans accent aigu sur le e de son prénom ; il y tenait beaucoup car il était d'origine italienne – semblait avoir toujours milité au SNES dans la tendance Unité et Action.

Il avait commencé tout jeune, auprès de Suzanne Seguin dans la nouvelle académie d'Orléans-Tours. Quand celle-ci décida de laisser la place aux générations montantes, elle passa le témoin de la direction du S3 en 1975-1976 à une équipe de jeunes militant.es qu'elle avait contribué à former : Eugenio Bressan, Christiane Le Pennec et Jacques Vrain.

Eugenio était MA à l'époque et c'est lui qui entra à la CA nationale comme suppléant en 1975, puis titulaire en 1977. Il ne devait plus quitter cette instance jusqu'à sa prise de retraite syndicale, à 60 ans, en 2009.

Dans les années 1970, Eugenio portait une barbe brune touffue et une abondante chevelure qu'il perdit peu à peu et il devint imberbe après avoir porté moustache.

Très vite, Eugenio, en raison de sa jeunesse et de la solidité de son engagement, fut aspiré à la direction nationale du SNES où il demeura jusqu'en 2009. Militant polyvalent, il connaissait à fond les rouages du système éducatif, de l'administration et du syndicat. Il en maîtrisait toute la plateforme revendicative et était au premier rang dans les actions. Il connaissait aussi presque tous les militant.es, notamment les provinciaux. Ses multiples compétences appuyées sur un sens pointu de la rigueur, son dévouement et son attachement à accomplir les missions qu'on lui confiait, le conduisirent à participer à presque tous les secteurs du secrétariat national.

Il débuta aux publications, fut un moment rédacteur en chef de L'US et mis en route Le Courrier du secrétaire de S1.

Puis, polyglotte, il passa au secteur international auprès d'Yves Eveno d'abord, puis comme responsable du secteur et enfin travailla avec Louis Weber. Il eut l'occasion de connaître un grand nombre de militants syndicalistes étrangers qui le cherchaient encore au dernier Congrès du SNES à Rennes.

Connaissant, sur le bout du doigt, lois et règlements, il organisa dans le moindre détail lors de nombreuses échéances les élections aux CAPN,

ainsi que les élections internes du syndicat et participa à l'organisation de nombreux congrès. Ses compétences furent mises à profit dans la phase de construction de la FSU, dans les actions en justice contre la direction UID de la FEN puis dans l'élaboration des statuts de la FSU et enfin la mise en route des petits Syndicats nationaux et des sections départementales.

Il termina son parcours à la direction du secteur formation syndicale du SNES : le dernier stage qu'il organisa pour les S2 se tint en juin 2009.



## DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE, LE MAITRON

### Les notices en consultation libre à partir du 5 décembre

Une nouvelle ère s'ouvre après la fin de la période 5 (1940-1968)

A l'occasion de la prochaine journée annuelle du Maitron, le 5 décembre prochain, l'ouverture en consultation libre de toutes les notices biographiques publiées sur les 5 périodes depuis la révolution française, sera effective. C'est la conséquence logique et attendue de la numérisation de toutes les biographies.

Il suffira donc de consulter le site <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr>

Vous pourrez non seulement lire l'intégralité des notices mais vous servir du moteur de recherches pour des sélections.

Les premières notices des périodes 6 et 7 (1968-1993 pour les personnels de l'éducation) resteront accessibles seulement aux abonnés. Dans le cadre de l'HIMASE, l'IRHSES continue à apporter son concours aux notices des militant-es enseignant-es du second degré jusqu'à la fin de l'histoire de la FEN unitaire (1993) dans un premier temps.

L'organisation de nouvelles méthodes de travail a été mise au point définitivement depuis le mois de novembre 2017. Alain Dalançon, a été désigné coordinateur de l'ensemble du corpus personnels de l'éducation. Des questionnaires ont été envoyés et retournés.

Nous faisons une nouvelle fois appel aux militant-es retraité-es pour nous aider à rechercher les militant-es biographiables, voire à prendre la plume pour rédiger des notices.



A. Dalançon et Claude Pennetier

### N'oubliez pas de renouveler votre cotisation pour l'année scolaire 2018-2019

Bulletin d'adhésion ou de renouvellement :

NOM : .....

Prénom : .....

S1, S2 ou S3 de : .....

adresse postale : .....

.....

.....

Mail : .....

### COTISATIONS

	normale	soutien
Individuel :	20€	40€
S1 :	20€	40€
S2 :	40€	80€
S3 :	125€	200€
Association, ou syndicat :	60€	120€

Adressez votre chèque à IRHSES :  
46 avenue d'Ivry, 75647, Paris, cedex 13

Soyez curieux : visitez le site de l'Institut de Recherches de la FSU

<http://institut.fsu.fr/-Les-chantiers-.html>

et abonnez-vous à *Regards croisés*